

RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI (RPDM)

DEVISE : TRAVAIL, PROBITE, DIGNITE

SIEGE : Bureau National

Hippodrome Rue : 300 Porte : 320

Bamako (Rép. du Mali), Tél : + 223 74 00 34 00 / 74 94 54 23

Site web : www.rpdm.ml

Email : rpdmcom@gmail.com.

PROJET DE SOCIETE

(Docteur Cheick Modibo DIARRA)

Nous voulons bâtir un Mali démocratique, basé sur des Institutions Républicaines Fortes et Légitimes.

Les Institutions seront fortes car il y aura séparation et équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire gage d'une vraie démocratie.

Il sera mis fin à ce déséquilibre des pouvoirs au profit de l'exécutif qui entraîne des entorses très graves à l'exercice de la démocratie en même temps qu'elle engendre trafic d'influence corruption et clientélisme.

La Force des Institutions résultera des pouvoirs qui leurs sont conférés et du contrôle mutuel qu'elles exerceront les unes sur les autres afin d'éviter les abus de pouvoir.

Les Institutions seront légitimes car les citoyens se reconnaîtront en elles. En effet ils auront par leur vote libre concouru à les mettre en place.

Nous nous engageons à restaurer la légitimité des institutions par l'organisation d'élections régulières, transparentes et crédibles aux quelles prendront part tous les citoyens en âge de voter et qui voudraient exercer leur droit de vote.

Une réforme constitutionnelle sera nécessaire pour rééquilibrer les pouvoirs des Institutions, assurer une séparation stricte des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

Nous voulons bâtir un Etat au service des citoyens.

Les Institutions sont des représentations auxquelles les citoyens ont transféré leur pouvoir de décision. Elles devront donc leur rendre compte de leurs actions et pas seulement lors du renouvellement des mandats, mais dans l'exercice quotidien de leurs missions. Pour ce faire, l'accès du public aux informations sur la gestion des affaires publiques sera une réalité à travers la mise en œuvre de la politique nationale de transparence dans la vie publique.

Le contrôle citoyen pourra ainsi s'exercer à travers l'obligation pour toutes les entités publiques -ou privées bénéficiant de fonds publics - de rendre disponibles toutes informations relatives à leurs programmes, projets, activités, ressources et résultats à l'exception de ce qui relève des informations à caractère confidentiel ou personnel. Une autorité indépendante sera mise en place pour garantir ce droit et le citoyen pourra à tout moment la saisir le cas échéant.

La réforme de la justice qui la rendra indépendante du pouvoir exécutif, lui permettra d'assurer son rôle de régulateur de la société et de dernier rempart des citoyens contre toute forme d'abus.

Nous nous engageons à restaurer la légitimité des institutions par l'organisation d'élections régulières, transparentes et crédibles aux quelles prendront part tous les citoyens en âge de voter et qui voudraient exercer leur droit de vote.

Nous voulons bâtir un Mali en paix avec lui-même.

L'Accord pour la Paix et la Réconciliation est un acquis qu'il faudra consolider en clarifiant certains de ses aspects qui prêtent à controverse.

Sa mise en œuvre sera accélérée afin d'éteindre définitivement les germes d'une rébellion cyclique. Elle doit être matérialisée par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants, la remise sur pied de forces de défense et de sécurité représentant la diversité de la nation, motivées, équipées et dédiées à la sécurisation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. Cette armée reconstituée aura pour tâches prioritaire de rétablir la paix et la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

L'insécurité ne sera pas réduite par les seules actions des forces de défense et de sécurité. Nous nous emploierons à apporter des réponses appropriées aux difficultés liées à la gestion des ressources naturelles face aux besoins agricoles et pastoraux et enrayer ainsi les germes de conflits entre agriculteurs et pasteurs devenus par la force des choses des conflits intercommunautaires. Nous créerons les conditions permettant d'offrir d'autres opportunités d'activités et d'emplois à la jeunesse que celle de s'engager dans des activités criminelles.

L'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale est aussi un engagement du peuple malien pour une réforme profonde de la gouvernance publique qui confère encore plus de pouvoir et de responsabilité aux collectivités territoriales en faisant des élus locaux les décideurs dans la gestion des affaires publiques aux niveaux régional, local et communal.

Cet engagement sera tenu car c'est la seule réponse à la mal gouvernance qui a caractérisé l'administration territoriale du pays pendant des décennies et qui a conduit à la rébellion dans le nord et la résistance passive dans le reste du pays.

Nous voulons construire un Mali juste et équitable :

Nous voulons faire en sorte d'offrir des chances égales à chaque malien d'accéder à l'éducation de qualité, à la santé et à la réalisation de son potentiel.

Les systèmes scolaires et de santé seront réhabilités afin d'améliorer l'accessibilité à des services d'éducation et de soins de qualité.

Nous voulons offrir aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes d'accéder à une éducation de qualité, à des soins de santé répondant à leurs besoins spécifiques ainsi que la réalisation de leur potentiel.

L'administration réservera un traitement équitable à tous les citoyens quelque soit l'origine, l'ethnie, le sexe, la religion ou l'obédience politique.

L'accès aux emplois publics et singulièrement aux emplois administratifs supérieurs sera ouvert à la compétition.

Les agents publics seront traités de manière équitable afin de préserver la neutralité de l'administration. Le système de protection sociale sera étendu à une plus grande proportion de la population.

Nous voulons construire une économie nationale en croissance rapide, reposant sur nos avantages comparatifs et pourvoyeuse d'emplois pour la jeunesse.

Un cadre juridique et réglementaire simple, transparent et stable sera mis en place pour favoriser l'essor du secteur privé national et attirer les Investisseurs étrangers.

Le Mali dispose d'avantages comparatifs dans des domaines comme la production de céréales sèches, la riziculture irriguée, la production de fruits et légumes, l'élevage et la pêche fluviale.

Les conditions de production de ces spéculations seront améliorées par l'appui technique, l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et des incitations pour les grands privés disposés à y investir.

Des appuis techniques et institutionnels seront octroyés aux investisseurs désireux de se lancer dans la transformation de ces produits pour booster une agro-industrie génératrice de valeur ajoutée et pourvoyeuse d'emplois.

La production minière devra être accompagnée d'une transformation sur place des métaux précieux afin d'accroître la contribution de ce secteur à la croissance économique.

Les concessions minières doivent être assorties de plans de développement des localités concernées financés par les fonds de restauration des mines qui seront déposés à cette fin à la Caisse des Dépôts et Consignation.

Nous voulons un Mali désenclavé, ouvert à la sous-région et connecté au monde.

Les réseaux routier et ferroviaire feront l'objet d'investissements massifs de manière à désenclaver toutes les localités du pays et nous raccorder aux routes régionales.

Les Sociétés de Téléphonie seront encouragées à couvrir toutes les localités du pays et à permettre l'accès à l'internet haut débit, partout sur toute l'étendue du territoire et à coût réduit.

Nous voulons un Mali qui préserve les intérêts des générations futures :

Cela signifie des conditions et modes d'exploitations primaires qui protègent l'environnement et sauvegarde notre écosystème fragile.

Des mesures seront mises en œuvre pour assurer la gestion durable des terres agricoles, protéger les forêts, intensifier et moderniser l'élevage et mieux gérer les ressources halieutiques.

Des pratiques innovantes en matière d'évacuation des déchets solides et liquides telles que le tri des ordures, leur récupération, réutilisation et recyclage ainsi que la réalisation des égouts et stations d'épuration seront mise en œuvre afin de rendre les lieux d'habitation, villages et villes, propres, saines et où il fait bon vivre.

Nous voulons donner à la jeunesse des raisons d'espérer :

Les jeunes auront toutes les opportunités d'accès à la formation académique et professionnelle correspondant à leurs désirs. Ils seront traités de manière équitable dans l'accès aux emplois publics aussi bien dans les administrations que dans les entreprises publiques par la mise en place de processus transparents de compétition.

Il leur sera offert des emplois dans les entreprises privées qui ne manqueront pas de s'établir dans un pays stable et ouvert sur le monde.

Ils seront soutenus dans leurs initiatives de création d'entreprises par des appuis techniques et institutionnels ainsi que l'accès aux financements innovants.

Nous espérons mettre ainsi fin à cet exode massif de nos jeunes qui au péril de leur vie fuient leur pays vers des eldorados incertains.

I. PAIX ET SECURITE

La paix et la sécurité sont des préalables au développement économique et social d'un pays comme le Mali.

L'accord pour la paix et la réconciliation nationale constitue un bréviaire pour parvenir à mettre définitivement fin à la rébellion cyclique que connaît le pays depuis son indépendance. Sa mise en œuvre diligente permettra de faire face à une autre cause principale d'insécurité dans notre pays en l'occurrence l'expansion du terrorisme islamiste ainsi que des activités criminelles telles que le trafic de drogue et le grand banditisme.

La consolidation de la paix sera le fruit de mesures fortes permettant d'établir la vérité sur les crimes et autres exactions commises dans le Nord du pays, de rendre justice aux victimes et d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale. Elle requiert aussi la mise en place d'une armée recomposée reflétant toutes les composantes de la nation.

La sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national est de la responsabilité première du Gouvernement. Cela passe par l'éradication des groupes jihadistes qui veulent soumettre les populations à leur diktat tout en s'arrogeant les pouvoirs de justice et de police à la place de l'Etat. Cela nécessite la constitution de forces spéciales dédiées à la lutte contre ces groupes criminels et le déploiement sur le terrain des forces de défenses et de sécurité formées et dotées d'équipements adéquats.

Il s'agira aussi de mettre fin aux conflits intercommunautaires nés de l'incapacité de l'Etat à assurer la sécurité et à rendre justice. Cela passe par le redéploiement d'une administration régaliennne composé d'agents au comportement exemplaire.

Enfin, le grand banditisme qui sévit sera réduit au fur et à mesure de la montée en puissance des forces de défenses et de sécurité et du renforcement de leur présence sur les axes routiers.

Aussi pour parvenir à une paix définitive et l'instauration de la sécurité les actions suivantes seront engagées :

- la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation tout en corrigeant ses imperfections et notamment rendre justice à toutes les victimes de la crise afin de jeter les bases d'une véritable réconciliation ;

- la reconstruction d'une armée nationale reflétant toutes les composantes ethniques de la nation et lui donner les moyens humains et matériels permettant d'assurer l'intégrité du territoire national ;
- contribuer efficacement à la force du G 5 Sahel, développer le renseignement militaire et créer des forces spéciales dédiées à la lutte contre les groupes djihadistes et criminels ;
- redéployer dans le nord et le centre du pays une administration composée d'agents aux comportements exemplaires afin de restaurer la confiance des populations aux institutions de l'Etat, et promouvoir les mêmes comportements dans tout le pays.

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Pour un pays à écosystème fragile comme le Mali le Développement durable est une exigence. En effet les efforts en matière de développement agricole doivent s'accompagner de mesures fortes visant à préserver l'environnement au profit des générations futures.

Ainsi, l'augmentation de la production agricole doit être accompagnée de mesures visant la restauration des sols ; de même le développement de l'élevage ne doit pas se traduire par des prélèvements abusifs sur les ressources naturelles.

a. Agriculture :

Notre pays dispose d'un fort potentiel agricole caractérisé par la disponibilité de terres agricoles, de ressources en eau de surface, des ressources animales abondantes et des superficies importantes en pâturages.

L'agriculture familiale occupe une place importante dans la production alimentaire ainsi que les cultures d'exportations (le coton). Il convient de la rendre plus productive par la sécurisation foncière et la facilitation de l'accès au crédit et aux intrants agricoles.

Les potentialités hydro agricoles doivent être mieux exploitées en partenariat avec le secteur privé de manière à promouvoir une agriculture moderne et compétitive. L'agriculture périurbaine doit être encouragée par une assistance technique plus accrue, de manière à lui permettre de ravitailler les villes en produits alimentaires et de maraichages et en produits laitiers.

Les filières dans lesquelles notre pays dispose d'avantages comparatifs telles que la mangue, la papaye, la pomme de terre, l'échalote, le sésame, l'anacarde, le haricot vert etc... doivent bénéficier d'appuis visant la diffusion des technologies, l'accès au crédit, la mise en place d'infrastructures collectives, l'organisation des producteurs, un meilleur accès aux marchés national, sous-régional, régional et international en utilisant les avantages de l'aide au commerce.

Pour assurer un développement agricole durable les actions suivantes seront engagées :

- la sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales et la facilitation de leur accès aux technologies, au crédit et aux intrants agricoles ;
- l'intensification des aménagements hydro agricoles afin de sécuriser les conditions de production ;
- la promotion des agro-industries dans des filières porteuses afin de booster la croissance et les exportations grâce à l'accès aux technologies et au crédit agricole, la réalisation d'infrastructures collectives ainsi que la mise en marchés au niveau national sous-régional et international.

b. Elevage et pêche :

Notre pays dispose d'un cheptel important de bovins, ovins et caprins mais dont la productivité est assez faible en raison des conditions sanitaires, des problèmes d'alimentation du bétail et de la faible transformation des produits d'élevage.

Par ailleurs l'élevage extensif constitue une source de prélèvement excessif sur les ressources naturelles et de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Enfin, les pratiques abusives de pêche ainsi que les activités d'orpaillage dans les lits des cours d'eau constituent des dangers pour la pérennité de la production halieutique

Aussi, les mesures à prendre dans le domaine de l'élevage doivent viser

- la promotion de l'élevage intensif ;
- l'augmentation des productions animales grâce à l'amélioration génétique ;
- la protection du cheptel contre les épizooties ;
- l'augmentation de la production d'aliment-bétail ;
- l'organisation des pâturages et parcours des animaux afin de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;

- la sécurité sanitaire des productions animales ;
- la valorisation des productions animales par la transformation et la mise en marché des produits et sous-produits de l'élevage ;
- le développement de l'aviculture, de l'apiculture, de la sylviculture et de la pisciculture ;
- l'assistance aux organisations d'éleveurs et de pêcheurs afin de leur permettre de participer à la gestion des activités et des ressources de l'élevage et de la pêche.

Il conviendra également de mener des actions visant à faciliter l'installation de vétérinaires privés mandataires et d'auxiliaires vétérinaires, d'organiser les éleveurs en coopératives afin de mutualiser les coûts et de partager les bonnes pratiques, et de faciliter l'accès aux crédits des différents segments des chaînes de valeurs et l'accès aux intrants et équipements d'élevage de qualité (semences fourragères et animales, concentrés d'aliment, botteleuses, haches paille, trayeuses etc.).

c. Industrie, artisanat et le tourisme :

L'industrie naissante au Mali peine à trouver ses marques en raison de sa faible compétitivité due au coût élevé des facteurs de production, de la qualité de ses produits, de la concurrence des produits importés et aussi de la fraude. Elle a besoin d'être protégée par des moyens tarifaires compatibles avec nos engagements internationaux.

L'artisanat connaît aussi des difficultés liées aux conditions d'exploitations, à la faible qualification des artisans et aux difficultés d'accès au crédit et aux marchés.

Le tourisme culturel est dans l'impasse en raison de la situation d'insécurité qui prévaut dans les zones touristiques que sont le nord et le centre du pays.

Les mesures suivantes seront prises pour assurer le développement de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme :

- la réduction des coûts des facteurs de production par le développement des infrastructures routières, la mise en valeur des potentialités en matière de production hydroélectrique et l'essor de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- la mise à disposition selon des modalités adéquates de zones industrielles adaptées ;
- le soutien aux industries de transformation des produits locaux par une fiscalité incitative ;
- la lutte contre la fraude à l'importation des produits ;
- la mise en place d'un dispositif tarifaire protégeant la production nationale et compatible avec les engagements internationaux ;

- l'assistance à la professionnalisation des artisans par les formations techniques et l'appui institutionnel ;
- la promotion des produits artisanaux et locaux à travers leur utilisation par les autorités en premier ;
- l'assistance à la professionnalisation des artisans par les formations techniques et l'appui institutionnel ;
- la facilitation de l'accès au crédit et aux marchés pour les artisans ;
- la simplification et l'allègement de la fiscalité sur les produits artisanaux ;
- la promotion de l'écotourisme dans les zones concernées ;
- la mise en place de circuits touristiques intégrés dans le cadre d'une coopération sous-régionale ;
- l'assistance aux professionnels du tourisme afin de leur permettre de surmonter la crise.

d. Environnement et assainissement :

Les mesures fortes suivantes seront prises pour protéger l'environnement :

- la réduction des prélèvements sur les ressources ligneuses aux fins de l'énergie domestique par la promotion des foyers améliorés, l'utilisation de sources d'énergies alternatives ;
- l'évacuation des déchets solides par le tri la réutilisation, la récupération et le recyclage de certains matériaux et la transformation des ordures ménagères en compost ;
- l'évacuation des déchets liquides par la mise en place dans les centres urbains de réseaux d'évacuation des eaux usées dotés de stations d'épuration ;
- l'application du principe du pollueur payeur aux agents économiques responsables de la pollution.

e. Infrastructures et équipements :

Le désenclavement intérieur et extérieur est une condition essentielle du développement équilibré des territoires.

Aussi, les priorités porteront sur :

- la construction des routes qui relient les régions les plus reculés au reste du territoire ;
- la réalisation du tronçon malien des routes régionales ;
- la réalisation des travaux nécessaires au développement du transport fluvial Mali –Sénégal et Mali-Guinée ;

- la réhabilitation de la voie de chemin de fer Mali-Sénégal et la mise sur pied d'une compagnie commune de chemin de fer entre les deux pays avec la participation de partenaires privés internes et extérieurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de réalisation d'infrastructures hydroélectriques ;
- l'équipement des centres urbains non couverts par le réseau électrique de l'EDM en centrales mixtes (solaire et thermique) ;
- la mise en œuvre d'une politique incitative de promotion du transport aérien ;
- la réalisation de systèmes d'adduction d'eau dans les centres urbains qui en sont dépourvus et de sources d'eau potable en milieu rural.

f. Habitat et logement :

Pour sortir de la gestion actuelle du logement social empreinte de népotisme et de clientélisme, il convient :

- de réserver le financement public des logements sociaux à ceux des agents publics en tant qu'élément de leur rémunération ;
- d'impliquer davantage les sociétés immobilières privées dans la réalisation du logement social en leur octroyant des avantages fiscaux ;
- de promouvoir l'épargne logement en rapport avec les banques commerciales.

Il convient par ailleurs de :

- ◆ délimiter le périmètre urbain de la ville de Bamako ainsi que d'autres villes afin d'éviter un étirement sans fin des réseaux d'eau et d'électricité et la création de quartiers spontanés ;
- ◆ Développer les infrastructures et équipements collectifs dans tous les centres urbains ;
- ◆ Systématiser et améliorer l'adressage des rues et domiciles.

III. DEVELOPPEMET HUMAIN

a. Education :

Les dépenses courantes en matière d'éducation représentent près de 35% du budget ordinaire sans que cela se traduise par un accès universel à une éducation de qualité.

Les taux de scolarisation des élèves cachent des disparités entre les régions et entre garçons et filles. Les taux de déperdition scolaires sont encore trop élevés. Le taux de chômage élevé des diplômés singulièrement de l'enseignement supérieur alors que des postes restent vacants dans les entreprises atteste d'une inadéquation de la formation à l'emploi

La politique en la matière devra viser :

- une éducation de qualité accessible à tous les enfants en âge scolaire ;
- un meilleur encadrement pour ramener le ratio élève par maître au dessous de 50 ;
- le développement de l'enseignement technique et professionnel ;
- le développement de l'apprentissage auprès des artisans ;
- l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ;
- la promotion de l'accès de tous les jeunes aux NTIC ;
- le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'intégration des médersas et autres écoles coraniques dans le système éducatif ;
- la restauration de la discipline et de la sécurité dans les écoles (interdiction du téléphone et du port d'armes dans l'enceinte des écoles) ;
- la formation continue des enseignants des ordres primaires et secondaires et la formation diplômant des enseignants du supérieur en nombre suffisant ;
- un meilleur encadrement des établissements d'enseignement privé qui reçoivent des subventions de l'Etat et un contrôle pédagogique plus rigoureux des établissements d'enseignement publics et privés ;
- la revalorisation de la fonction d'enseignant ;
- la révision du programme des jardins d'enfants en vue de construire une logique organique avec celui du fondamental ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'améliorer l'accès à coût réduit à la ressource documentaire et améliorer les apprentissages.

- la promotion et la systématisation de l'enseignement des sciences depuis le premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- l'octroi de bourses aux filles engagées dans les filières scientifiques ;
- le développement des offres de formation dans les filières porteuses ;
- le redéploiement de personnels enseignants non/sous utilisés ;
- la promotion des actions de maintien des filles dans le système éducatif ;
- le développement d'actions de lutte contre la violence faite aux filles en milieu familial, scolaire et universitaire ;
- la construction et l'équipement d'écoles mobiles.
- l'actualisation et l'application des textes en vue de pacifier et sécuriser l'espace scolaire et universitaire (syndicats d'enseignants, AEEM).

b. Santé et développement social :

Le système de santé du pays se caractérise par un développement important du réseau des Centres de Santé Communautaire (CSCOM) dans toutes les régions, l'existence de centres de santé de référence dans tous les cercles et des hôpitaux dans chacune des régions ainsi que dans le District de Bamako, des cliniques privées dans les centres urbains et un nombre limité de polycliniques privées de haut standing dans la capitale.

Le réseau des CSCOM souffre d'une maladie de croissance qui lui a fait perdre sa vocation et sa crédibilité (conflits entre personnel et membres des ASACO, mauvaise gestion, mauvais comportement du personnel devenu fonctionnaire etc....

Le régime de l'assurance maladie obligatoire couvre essentiellement les salariés (et retraités) des secteurs publics et privés soit une infime minorité de la population ;

La couverture maladie universelle telle qu'elle est préconisée actuellement – subvention de 50% des cotisations aux mutuelles- serait une charge trop importante pour le budget de l'état alors que ces fonds seraient plus utiles pour améliorer la qualité des soins.

La couverture sanitaire des personnes démunies n'est pas efficace en raison des difficultés de fonctionnement de l'organisme de gestion (ANAM).

Les établissements publics de santé (Centres de Santé de Référence, Hôpitaux de District de 2^{ème} et 3^{ème} référence connaissent des difficultés de fonctionnement inhérentes à leur statut ainsi qu'à leur mode de fonctionnement.

Le secteur privé urbain draine l'essentiel des médecins des hôpitaux en dehors des heures de travail (en théorie).

Les médecins de campagne connaissent des difficultés de collaboration avec le secteur public en milieu rural. De ce fait le système de santé peine à donner satisfaction aux patients alors qu'il recèle des potentialités en terme de personnel technique.

Une politique hardie de réforme du système de santé sera mise en œuvre à travers les mesures suivantes :

- l'arrêt de l'affectation de personnels fonctionnaires dans les CSCOM et durant une période transitoire le choix au personnel actuel entre le détachement auprès des CSCOM ou le retour dans le secteur public ;
- l'octroi de subventions aux CSCOM sur la base du déficit prévisionnel dégagé par un budget programme indiquant les activités à mener et leurs coûts, les ressources propres et les subventions de la commune et des autres partenaires ;
- la réforme de la gestion des Etablissements de santé afin de donner plus d'autonomie aux équipes de direction quant à la gestion du personnel (recrutement, affectation) ainsi que des ressources financières y compris les subventions de l'Etat et des collectivités;
- l'ouverture d'un secteur privé à l'hôpital de manière à permettre aux médecins de se passer des revenus tirés de leurs activités dans le privé ;
- l'appui au partenariat public privé dans les activités de prévention sanitaire (vaccination, lutte contre les grandes endémies ;
- la promotion de l'affiliation des travailleurs indépendants à l'INPS ;
- la promotion des mutuelles ;
- l'assistance aux personnes démunies à travers les filets sociaux.

IV. BONNE GOUVERNANCE

La bonne gouvernance est tributaire du bon fonctionnement des Institutions, de l'application des règles de la démocratie et de l'état de droit, de l'égalité de traitement des citoyens et des usagers de l'administration.

La gestion des affaires publiques de notre pays est marquée par la prééminence de la fonction présidentielle. En effet le Président détient tous les pouvoirs lorsque la majorité au Parlement se confond avec la sienne. Il n'y a pas dans ce cas de contre-pouvoir ni équilibre des pouvoirs ni séparation des pouvoirs. Cela se ressent dans toutes les sphères d'activités car des proches du président qui n'ont aucune fonction officielle s'arrogent des prérogatives en raison des pouvoirs du président et de leur proximité avec ce dernier d'où le trafic d'influence, la corruption et le népotisme.

L'administration qui doit être le pilote du développement devient un frein à l'essor de l'économie en raison de la corruption qui y règne du fait du népotisme et du clientélisme qui préside à la nomination à des postes de responsabilité.

La justice indépendante selon les termes de la Constitution est instrumentalisée par l'exécutif en raison de gestion directe par elle de la carrière des juges du parquet et de la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature pour ce qui est des juges du siège.

a. Réformes politiques et administratives :

Des réformes audacieuses doivent être entreprises pour améliorer la gouvernance dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, il faudra :

- doter le pays d'Institutions Républicaines, légitimes car issues d'élections transparentes, fortes de par leur indépendance les unes des autres et efficaces car dotés de pouvoirs : cela conduit à réviser la Constitution pour assurer la pleine séparation des pouvoirs, l'équilibre des pouvoirs en réduisant ceux du Président au profit de l'Assemblée et du Pouvoir judiciaire ;
- bâtir une administration dont les agents sont recrutés et promus au mérite, garantir sa neutralité vis-à-vis des positions politiques ; ouvrir progressivement l'administration aux compétences nouvelles en ouvrant la compétition aux postes de responsabilités à des non fonctionnaires et aller progressivement à une fonction publique d'emploi ;
- promouvoir la transparence dans l'action publique grâce à l'accès du public aux informations sur la gestion des affaires publiques permettant ainsi le contrôle citoyen.

b. La justice :

Elle n'est pas bien perçue par la population qui considère que les décisions de justice sont tributaires sont inéquitables voire prises en fonction des positions des justiciables. Elle manque aussi de moyens en personnel et équipement pour mener à bien sa mission.

La justice étant le dernier rempart des citoyens contre les abus, il convient de prendre les mesures suivantes :

- rendre aux magistrats leur indépendance en réduisant le rôle de l'exécutif dans leur carrière (sortir le Président de la république du Conseil Supérieur de la Magistrature) ;
- faire obligation aux Cours et Tribunaux (y compris la Cour Suprême de publier les décisions de justice incluant leur motivation) ;
- recruter davantage de magistrats afin de doter tous les tribunaux de personnels requis ;
- assurer la formation continue des magistrats.

c. Décentralisation et réforme de l'Etat :

Les collectivités territoriales constituent une réalité de notre dispositif institutionnel. Elles prennent une part active dans le développement par la réalisation d'infrastructure relevant de leur compétence. Cependant pendant longtemps les collectivités n'ont pu exercer pleinement leurs compétences faute de transfert de ressources pour accompagner les compétences transférées.

Des mesures fortes doivent être prises pour :

- approfondir la décentralisation en transférant plus de compétences et de pouvoirs aux collectivités territoriales dans la gestion du développement régional et local.
- doter Ces collectivités de personnels requis notamment ceux qui exercent dans les domaines qui leurs sont transférés.
- mettre en place des forces de police locales pour assurer la sécurité dans les zones reculées ;
- recentrer les missions de l'administration sur les fonctions régaliennes, sur l'allocation de ressources aux acteurs de développement sur la base de contrats plans et l'évaluation de leurs performances.

d. Réforme des finances publiques :

Un système de gestion des finances publiques efficace et transparent est déterminant pour consolider la confiance avec les citoyens, le secteur privé et les partenaires au développement. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit également demeurer au cœur des priorités.

Les directives de l'UEMOA de 2009 en matière de gestion des finances publiques (GFP) constituent le cadre juridique pour le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle basée sur les stratégies des politiques publiques. Elles modifient le cadre législatif communautaire de la gestion des finances publiques dans lequel les pays membres de la zone s'étaient inscrits.

La poursuite de la mise en œuvre de ces nouveaux textes conduira à une réforme budgétaire en profondeur. Ces directives visent à mieux remplir les trois objectifs fondamentaux d'une bonne gestion des dépenses publiques, qui sont les suivants :

- (i) *assurer la discipline budgétaire globale*, c'est-à-dire la conformité du budget et des programmes de dépense aux objectifs macroéconomiques ;
- (ii) *allouer les ressources entre secteurs de manière efficace*, en conformité avec les priorités définies dans le Plan et les autres documents stratégiques ;
- (iii) *contribuer à la performance opérationnelle*, c'est-à-dire à l'efficacité et l'efficace et dans la fourniture de services publics.

Enfin, Consolider et faciliter le développement de la *microfinance*

e. Amélioration du climat des affaires :

Le secteur privé a besoin d'un cadre juridiques et réglementaire stable et prévisible ainsi que de la simplification des procédures administratives relatives à la création des entreprises au paiement des impôts et taxes ainsi et au commerce transfrontalier. Des mesures seront prises pour :

- rendre effectif le guichet unique ;
- stabiliser le code des investissements en l'intégrant dans le droit commun ;
- dynamiser le dialogue entre pouvoirs publics et secteur privé ;
- promouvoir l'attractivité du pays auprès d'investisseurs étrangers ;

- réduire les prélèvements illégaux dans les corridors routiers.

V. RELATIONS INTERNATIONALES ET MALIENS DE L'EXTERIEUR

Le Mali dispose d'un réseau diplomatique très dense particulièrement en Afrique de l'ouest et du nord. L'on note cependant une faible représentation en Afrique centrale et australe là où des maliens ont fait fortune et méritent une assistance pour revenir investir dans leur pays au risque de tout perdre au moindre accès de xénophobie dans ces pays.

Une redéfinition de la carte diplomatique est nécessaire pour prendre en compte nos intérêts et ceux de nos compatriotes vivant à l'étranger. Certains de nos compatriotes vivant à l'étranger ont été victimes d'escroquerie de la part d'individus en voulant investir dans leur pays ou simplement s'acheter un toit. Il convient que les services chargés de ces questions assistent les maliens de l'extérieur en passant par le réseau des ambassades et consulats.

Les représentations diplomatiques doivent en outre être dotées de compétences à même de chercher des débouchés pour nos produits d'exportation et de vendre la destination Mali aux investisseurs.